

Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2017 à 20h30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune

Etaient présents : FEUFEU David, TALBOT Anne-Laure, AUBIN Joël, GIRARD Jean-Luc, BROCHARD Valérie, BOUDIER Mickaël, AUBRUN Xavier, BOINOT Eliane, REAU Jean-Christophe et GILL Lee

Etaient absents : CHALEROUX Ludovic, GAULT Isabelle (pouvoir à FEUFEU David) LAMARCHE Catherine (pouvoir à TALBOT Anne-Laure), GAILLARD Denis, et RIBETTE Aurélien.

Secrétaire de séance : GILL Lee

* * * * *

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1- SIGNALISATION (SNCF)

Suite à l'inspection annuelle effectuée par le service de maintenance de la SNCF, il a été constaté plusieurs anomalies au passage à niveau n°297 : le signal A7 est manquant côté Gourgé et les balises J10 1 et 2 bandes ne sont plus visibles côté Gourgé. Nous allons donc procéder à la mise en conformité de ce passage avant la fin juillet.

2- DECISION MODIFICATIVE (RENEGOCIATION D'EMPRUNT)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal

La Commune de Gourgé, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts, qui a accepté, le réaménagement du Contrat de Prêt référencé à l'Annexe intitulée « Détail de l'offre de réaménagement », selon de nouvelles caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt Réaménagé détaillées à ladite Annexe.

En conséquence, l'assemblée délibérante de la Commune de Gourgé, après avoir entendu l'exposé sur le réaménagement susvisé, est appelée à délibérer en vue d'autoriser le réaménagement du Contrat de Prêt précité.

Le Conseil Municipal :

DELIBERE

L'assemblée délibérante autorise le réaménagement du Contrat de Prêt référencé à l'Annexe « Détail de l'offre de réaménagement », pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagé contracté par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts, et dont les caractéristiques financières figurent à l'Annexe précitée jointe à la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagé à compter de la date d'effet du ou des Avenants constatant le réaménagement et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues.

Les dispositions de l'Avenant se substituent à celle du Contrat de Prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du Contrat de Prêt non modifiées par l'Avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci. A cet effet, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire de Gourgé, M David FEUFEU à signer seul l'avenant de Réaménagement qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et l'Emprunteur.

CREDITS A OUVRIR					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op		
D	F	08	88111		INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	5 470,00
D	F	011	627		SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	300,00
					Total	5 770,00 €

CREDITS A REDUIRE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op		
D	F	011	6068		AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-1 770,00
D	F	011	60833		FOURNITURES DE VOIRIE	-4 000,00
					Total	-5 770,00 €

3- MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES EMPLOYES COMMUNAUX

En raison du principe de parité existant entre la fonction publique de l'état et la fonction publique territoriale, le nouveau régime indemnitaire, nommé « RIFSEEP » (Régime Indemnitaire des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel), doit être mis en place par l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics.

Madame TALBOT explique au conseil qu'au sein de la commune, un seul régime indemnitaire avait été mis en place : l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) en faveur du groupe technique. Le RIFSEEP va se substituer à l'ensemble des Indemnités en cours. En conséquence, pour Gourgé le RIFSEEP remplacera simplement l'IAT.

L'attribution se fera selon des critères définis, par groupe de fonction et sera versée mensuellement et proratisé en fonction du temps de travail.

Après délibération, considérant la réglementation du RIFSEEP, le conseil municipal, à l'unanimité décide la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1^{er} janvier 2017 après avis du Comité Technique.

4- ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivant ainsi que R.1431-1 et suivants,

Monsieur le Trésorier d'Airvault a informé la commune qu'une créance est irrécouvrable, cela concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 19.50€ (2016) au nom de HEDELIN Olivier (motif n'habite pas à l'adresse indiquée) et de 36,40€ (2012) au nom de SEHELLES Nicolas (motif carence).

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 55,90€ selon l'état transmis et arrêté à la date du 1^{er} juin 2017.

5- REFLEXION SUR BATIMENT SENEUIL (PROPOSITION)

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la possibilité d'acquisition du terrain et bâtiment de « Seneuil ».

Par 1 voix contre et 9 voix pour + 2 pouvoirs (pour), le Conseil décide de faire une proposition pour un montant de 80 000€ avec échéance sur 8 ans. Un courrier sera adressé en ce sens au Syndicat des Eaux du Val du Thouet à THOUARS.

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signer les documents nécessaires à cette opération.

6- ARRETE D'UTILISATION DE L'EAU

Vu les conditions climatiques actuelles, plusieurs arrêtés de restriction sur l'utilisation de l'eau ont été pris. Monsieur le Maire demande aux conseillers d'être vigilant et d'inciter les administrés à adopter un comportement économe en eau en limitant les usages non prioritaires.

Monsieur le maire informe son Conseil que la loi n°2017-58 du 27 janvier 2014 a créé une compétence « **GE**stion du **M**ilieu **A**quatique et **Pr**évention des **I**ndonations (GEMAPI) et l'a attribuée aux communes, aux communautés de Communes et aux métropoles.

Le GEMAPI doit être mis en place à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de confier à une seule autorité publique l'intégralité de cette compétence et instituer une nouvelle taxe (plafonnée à 40€ par personne et par an). Un projet de regroupement entre les divers syndicats de l'eau et la CCPG est à l'étude.

7- ENQUETE ZONAGE ASSAINISSEMENT AMAILLOUX-GOURGE

L'enquête publique concernant le zonage d'assainissement des territoires des communes d'Amailloux et de Gourgé se déroulera du 7 juillet au 10 août 2017.

Le Commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie d'Amailloux le 7 juillet de 9h à 12h, à la mairie de Gourgé le 18 juillet de 9h à 12h et aux services techniques de la CCPG le 10 août de 14h à 17h.

Le dossier sera consultable en mairie pendant toute la durée de l'enquête.

8- DEVIS DIVERS

Mise aux normes ERP des WC P'tite Marmite, Bibliothèque et cantine pour un montant de 2613.84€ TTC (Devis BELEGOU) Le conseil, à l'unanimité, accepte le devis présenté.

Monsieur AUBIN informe le conseil de l'opportunité d'acquisition d'une remorque d'occasion. Lors d'une précédente réunion, le conseil avait donné un avis favorable pour l'achat d'un matériel neuf. Considérant que la remorque d'occasion est en bon état et qu'elle répond aux besoins actuels, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à cet achat et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette opération. Les crédits ont été votés au budget 2017.

Monsieur AUBIN rappelle que la « zone 20 » en centre bourg doit être matérialisée par un marquage au sol et une signalisation, le montant total de cet aménagement s'élève à 4903.98€ TTC. La signalisation pour la place de stationnement « handicapé » Place de l'église s'élève à 492€ TTC. En ce qui concerne la remise en état du marquage du rond-point (avenue du Thouet) avec ligne « stop » et passage piéton, le montant est de 1536€TTC. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à ces aménagements.

9- QUESTIONS DIVERSES

Ecole publique : Le pot de départ pour Isabelle GAILLARD (Directrice) est organisé, le 29 juin à 18h30 à la salle des fêtes. Pour information, le poste qui était en situation précaire est maintenu pour l'année 2017-2018.

SEVT offre une fontaine à eau qui sera installée dans le réfectoire de la cantine pour la rentrée scolaire.

Amis de l'Eglise Saint Hilaire : Monsieur CHARRON a souhaité signaler quelques travaux à effectuer à l'église et dans son pourtour : Protéger le clocher de l'invasion des pigeons, destruction du lierre, éclairage cave voutée, circuit autour de l'église, restauration des peintures du chœur de l'église. Un nouveau devis sera demandé concernant la protection contre l'invasion des pigeons.

Des dépôts sauvages sont constatés régulièrement dans les containers de la cantine !

Nous avons reçu un avis de classement concernant la plainte du feu de poubelle.

Bruit excessif de 2/roues dans le bourg, un courrier sera envoyé.

Rappel des délibérations du 1^{er} juin 2017

- 1- Signalisation (SNCF)**
- 2- Décision modificative (renégociation d'emprunt)**
- 3- Modification du régime indemnitaire des employés communaux**
- 4- Admission en non-valeur**
- 5- Réflexion sur bâtiment Seneuil (proposition)**
- 6- Arrêté d'utilisation de l'eau**
- 7- Enquête zonage assainissement AMAILOUX-GOURGE**
- 8- Devis Divers**
- 9- Questions diverses**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	TALBOT Anne-Laure	BOINOT Eliane	BROCHARD Valérie	AUBRUN Xavier
GAILLARD Denis Absent	BOUDIER Mickaël	RIBETTE Aurélien Absent	GILL Lee	AUBIN Joël
GIRARD Jean-Luc	REAU Jean-Christophe	CHALEROUX Ludovic Absent	GAULT Isabelle Absente pouvoir FEUFEU David	LAMARCHE Catherine Absente pouvoir TALBOT Anne- Laure